

AGRICULTURE : PLAN AMBITION CHEVAL

I CONTEXTE DE LA FILIÈRE ÉQUINE RÉGIONALE

La filière équine d'Auvergne-Rhône-Alpes est la 2^{ème} de France. Elle dégage un chiffre d'affaires d'environ 1,2 **milliards d'euros**, composé de 470 millions d'euros issus des 6 400 **entreprises** régionales, et de 732 millions **d'euros de** Pari Mutuel Urbain. Elle représente 14 000 **personnes employées**, près de 5 000 **bénévoles**, soit environ 19 000 **personnes impliqués** dans le secteur du cheval. Elle utilise 76 000 **équidés** qui valorisent 150 000 **ha**.

C'est une filière agricole multi secteurs composée de plusieurs domaines d'activités :

- **L'élevage**, est diversifié. On comptabilise **4 400 élevages** sur l'ensemble du territoire et 12% des transactions nationales. Le nombre moyen de juments par élevage est de 2,2. Une petite partie de ces élevages a un statut professionnel agricole. La destination des produits d'élevage se répartit :
 - o **Pour la consommation de viande** : la région est la 1^{ère} **en nombre de chevaux de trait élevés en France**. La viande en est le principal débouché, son marché est en situation difficile avec la baisse de la consommation et des exportations en maigre. Il y a 15 abattoirs de viande chevaline sur le territoire.
 - o **Pour des activités non agricoles** : sport et loisir (haut niveau, compétitions, centres équestres), courses, activités de pleine nature, santé, services (transport, débardage, travail du sol)
- **L'équitation de loisir avec 1 200 établissements équestres** et 80 **355 licenciés** pratiquant l'équitation. La région est **2^{ème} région en nombre de licenciés** (. Ces structures doivent investir régulièrement pour sécuriser la pratique et la rendre accessible à tous (personnes en situation de handicap par exemple).
- **Les courses avec 12 hippodromes** avec environ **145 entraîneurs** de chevaux de courses installés dans la région nécessitant aujourd'hui des travaux de modernisation et de sécurisation de l'activité pour les utilisateurs.
- **Le tourisme** avec plus de 20 000 **km d'itinéraires équestres balisés** et 14 **000 licenciés qui fait** d'Auvergne-Rhône-Alpes la **1^{ère} région de tourisme équestre de France**. L'offre touristique reste cependant à développer et à structurer pour améliorer les conditions d'accueil et offrir des produits touristiques de qualité aux pratiquants. C'est la 2^{ème} activité de pleine nature dans la région derrière le ski.

II ETAT DES LIEUX DES FINANCEMENTS RÉGIONAUX

Les différents maillons de la filière cheval sont bénéficiaires d'aides au titre de dispositifs existants relevant de différentes compétences de la Région :

- **Volet Agriculture** confié à la délégation Agricole : 470 000€/an
 - **Un plan filière élevage équin** a été voté en janvier 2018, comprenant un soutien à la valorisation des poulains par des cavaliers experts, des actions de communication sur la production régionale, et des actions visant à améliorer les outils de commercialisation des chevaux et de références techniques et économiques, ainsi que des actions relatives à la production de viande chevaline.
 - **Plan d'investissements dans les exploitations agricoles** 100 000€/an : création et modernisation des bâtiments d'élevage (boxes, stockage de fourrage, abris de prés, carrière, etc)
- **Volet sport** confié à la délégation Sports : 200 000 €/an (manifestations et partenariats)
 - Soutien aux ligues régionales sportives (financement des actions du comité régional d'équitation),
 - Soutien aux manifestations sportives (jumping, etc), et au sport de haut niveau,
 - Soutien à l'acquisition de matériel dans les clubs sportifs sous statut associatif. Pour ce dernier soutien, les centres équestres ayant pour la plupart des statuts d'entreprises, la pratique de l'équitation fait marginalement l'objet de soutiens.
- **Volet activités touristiques** confié à la délégation Tourisme avec des aides concernant le développement de l'activité de tourisme dans lesquelles les activités équestres (itinéraires de randonnées, hébergements ...) sont partiellement prises en compte
 - Au travers des dispositifs itinérance, montagne 4 saisons, territoire pleine nature, hébergements
- **Volet territoires** confié à la délégation Aménagement des territoires certains hippodromes peuvent faire l'objet de soutiens, mais le dispositif ne couvre pas les besoins des 12 hippodromes régionaux (un projet 300 000 € en investissement)
 - Au travers du dispositif des contrats ambition région
- **Volet Recherche développement** confié à la délégation Recherche, Innovation et Economie pouvant le cas échéant apporter un soutien dès lors que les projets répondent aux critères d'intervention et sont retenus.

III PLAN AMBITION CHEVAL

III.1) ENJEUX ET OBJECTIFS

Pour mieux défendre ses intérêts, cette **cette filière « multifacettes » a identifié, en lien avec l'ensemble des acteurs, les besoins suivants :**

- Enrayer le déclin de l'élevage et accompagner le changement pour mieux répondre aux attentes des acheteurs et aux besoins des éleveurs
- Sécuriser et rendre accessibles les centres équestres
- Attractivité des hippodromes
- Structurer une offre touristique de qualité
- Soutenir l'innovation des entreprises

Afin d'apporter une réponse globale aux besoins de cette filière, il est proposé de mettre en place, un plan ambition cheval, spécifique à cette filière, dans le cadre d'un programme pluriannuel renforçant les interventions régionales existantes.

- Mettre en place une véritable politique « filière équine » multi secteurs qui réponde aux besoins de chaque segment de la filière pour améliorer la compétitivité des entreprises
- Ouvrir de nouvelles lignes de financement avec des objectifs précis et sur la base d'une dotation spécifique
- Engager la Région et la filière cheval de façon contractuelle et pluriannuelle (2019-2021)

Le pilotage et la coordination des interventions régionales sont confiés à la délégation agricole afin que les porteurs de projet n'aient qu'un seul interlocuteur en capacité de les orienter.

III.2) MODALITÉS D'INTERVENTION RÉGIONALE

Ce Plan Ambition Cheval englobe les volets élevage, loisir, tourisme, hippodrome pour accompagner la consolidation d'une filière équine régionale multifacette.

Le détail des actions se trouve en annexe 1 de la présente délibération.

III.2-1 Volet Elevage (montants sur 3 ans)

- **Axe1 : Améliorer la compétitivité des exploitations agricoles : 300 000€ (I)**

Actions :

- Aides en investissement dans les élevages agricoles permettant de réaliser ou moderniser des bâtiments et des aménagements, d'acquérir des équipements performants, d'optimiser le temps de travail et le bien-être animal, d'améliorer l'autonomie alimentaire.

- **Axe 2 : Améliorer l'adéquation entre offre et demande (760 000 €)**

Actions :

- Soutenir la valorisation de leurs produits d'élevage par une aide directe aux éleveurs professionnels leur permettant de mieux répondre aux attentes des clients acheteurs de chevaux (débouillage et primo-valorisation des jeunes chevaux).

*Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée sur 3 ans : **700 000 € (I)***

- Apporter une aide aux organisateurs de concours régionaux pour organiser un circuit innovant de ventes pour rapprocher l'offre et la demande pour la commercialisation, et ainsi favoriser les lieux de rencontre entre utilisateurs et éleveurs.

*Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée sur 3 ans : **60 000 € (F)***

- **Axe 3 : Développer la promotion de la production et la communication filière : 189 000 € (F)**

Actions :

- Aide aux actions de communication et de promotion (salons, outils, ...) afin de faire connaître les produits, les actions du Conseil de la Filière Cheval, la filière équine régionale et de renforcer les liens entre les différents secteurs de la filière

*Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée sur 3 ans : **180 000 €***

- Soutien au développement de la marque « La Région du Goût » auprès des opérateurs de la filière viande chevaline.

*Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée sur 3 ans : **9 000 €***

- **Axe 4 - Analyser l'évolution de la filière équine régionale : 76 000 € (F)**

Actions :

- Réalisation d'un pôle d'analyse régional Auvergne-Rhône-Alpes pour mettre à disposition des organismes décideurs des indicateurs et de suivre leur évolution afin d'anticiper et accompagner la filière.

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée sur 3 ans : 16 000 €

- Elaboration de références technico-économiques par le suivi de fermes pilotes performantes visant à contribuer à la pérennité et à la compétitivité des entreprises de la filière équine.

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée sur 3 ans : 60 000 €

III.2-2 Volet hors élevage - Activités liées au cheval

- **Axe 1 : Aide à l'achat de matériel dans les centres équestres (y compris via le comité départemental équitation)** afin d'améliorer les conditions de pratique de l'équitation et le bien être des chevaux ; et de développer l'accès à cette activité aux personnes en situation de handicap.

Actions :

- Aides en investissement pour l'achat de matériel dans les centres équestres ou comité départemental d'équitation ;

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée sur 3 ans : 4 500 000 € (I)

- **Axe 2 : Aide aux aménagements des hippodromes** afin de dynamiser le secteur des courses en améliorant les conditions de pratique des courses hippiques dans les hippodromes et leurs centres d'entraînement.

Actions :

- Aides en investissement pour l'achat de matériel et réalisation d'aménagements sur les équipements destinés aux professionnels dans les hippodromes.

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée sur 3 ans : 900 000 € (I)

- **Axe 3 : Aide au développement du tourisme équestre** pour améliorer les conditions d'accueil des chevaux dans les hébergements de randonnée.

Actions :

- Aides en investissement pour l'achat de petit matériel et réalisation d'aménagements destinés à améliorer l'accueil des chevaux.

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée sur 3 ans : 450 000 € (I)

- **Axe 4 : Aide au développement de l'innovation et des activités connexes** pour soutenir les projets concourant au développement de la filière cheval mais non éligibles aux dispositifs relevant de la recherche et de l'économie

Actions :

- Aides en investissement à définir selon les projets, y compris les projets issus du cluster équin santé
Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée sur 3 ans : 150 000 € (I)

III.3) GOUVERNANCE

L'animation est confiée au Conseil de la filière cheval Auvergne-Rhône-Alpes qui aura pour mission d'assurer :

- D'être l'interlocuteur de la Direction de l'Agriculture (DAFA) de la Région,
- Gérer les actions du volet élevage,
- Informer les bénéficiaires et les partenaires sur les actions,
- Animer le comité de pilotage du programme,
- Piloter et évaluer le programme d'actions.

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée sur 3 ans : 75 000 €

III.4) MONTANT DES CRÉDITS

Le montant nécessaire à la réalisation de ces actions est de 6 M€ en crédits d'investissement pour le volet hors élevage et de 1,4 M€ en crédit d'investissement et de fonctionnement pour le volet élevage, soit un total cumulé (élevage et hors élevage) de **7,4 M€**.

Les montants de subvention inscrits pour le volet élevage selon la répartition prévisionnelle en annexe ne sont pas fongibles avec le volet hors élevage du plan filière.

En conséquence, je vous propose :

I) PLAN AMBITION CHEVAL

1.1) D'affirmer le soutien de la Région au Plan Ambition Cheval pour construire une filière équine régionale, compétitive à chaque maillon, et en capacité de valoriser ses atouts.

1.2) D'abroger le plan régional équin en soutien à la filière cheval (élevage) approuvé par délibération n°1283 de la Commission Permanente du 18 janvier 2018.

1.3) D'approuver, pour répondre à cette ambition, la mise en place du Plan régional Ambition Cheval (volet élevage et volet hors élevage) dont le projet est joint en annexe 1, doté de 7,4 millions d'€ sur 3 ans (2019-2021) sous réserve des disponibilités budgétaires.

1.4) D'approuver le principe d'un soutien régional sur le volet élevage pour :
a) **Accompagner les investissements de modernisation dans les exploitations agricoles d'élevage d'équidés, notamment au travers du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles,**
b) **Soutenir la valorisation des jeunes chevaux pour une meilleure adéquation avec la demande,**
c) **Renforcer la commercialisation, la promotion sur les produits d'élevage et la communication sur la filière régionale,**

1.5) D'approuver le principe d'un soutien régional sur le volet hors élevage pour :
a) **Soutenir l'achat de matériels dans les centres équestres, notamment pour l'accueil de personnes en situation de handicap,**
b) **Soutenir la réalisation d'aménagements dans les hippodromes et leurs centres d'entraînement,**

- c) Soutenir les équipements destinés aux chevaux pour le développement du tourisme équestre sur l'ensemble du territoire régional,**
- d) Aider l'émergence de projets et apporter un soutien aux activités de formation, santé, recherche développement non éligibles au titre des politiques régionales relevant de ces domaines.**

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Laurent WAUQUIEZ

Président du Conseil Régional